



**DATE DE PUBLICATION : 4 mars 2019**

Le directeur général des Ressources humaines

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Hervé GONSARD, le 3 octobre 2018 ;

Délégation permanente est donnée à M. Patrick HAAS, directeur de la Formation et de l'Université et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Anne-Marie LAURENT son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction de la Formation et de l'Université à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

M. Patrick HAAS et Mme Anne-Marie LAURENT peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la direction de la Formation et de l'Université.

Fait à Paris, le 4 mars 2019

Hervé GONSARD